

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2018

Valable du 1er janvier au 31 décembre 2018

A retourner accompagné du règlement de la cotisation par chèque à l'ordre de l'UNIC et de l'état récapitulatif de votre DADS à l'adresse suivante : UNIC – 7 rue André Lebourblanc – 78590 NOISY LE ROI

COORDONNEES :

☐ MR ☐ MME

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Tél. mobile :

RAISON SOCIALE DE L'ETABLISSEMENT :

N° D'AGREMENT :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Fax :

Mail (EN MAJUSCULES):

(Important pour l'envoi d'informations)

Informations complémentaires :

APPARTENANCE A UN GROUPEMENT : ☐ OUI ☐ NON

Si oui lequel : ☐ CER ☐ CFRE ☐ ECF ☐ ELIT ☐ AUTRES précisez :

Avez-vous plusieurs agréments ou points de vente? : ☐ OUI ☐ NON si oui combien :

Avez-vous plusieurs sociétés? : ☐ OUI ☐ NON si oui combien :

FORMATIONS ENSEIGNEES :

☐ B & AAC

☐ Permis bateau

☐ Stages de Gestion

☐ BE

☐ Groupe Lourd

☐ Actualisation des

☐ BSR

☐ Formation de moniteurs

connaissances

☐ ALA

☐ Post-Permis

☐ Stage PAP

Cotisation annuelle pour 1 entreprise	435,00 €
+ 1ere tranche de cotisation sur le nombre de salariés du 1er au 10e salarié Fournir votre état récapitulatif de la DADS	20, 00 € X salariés = €
+ 2e tranche de cotisation sur le nombre de salariés à partir du 11e salarié Fournir votre état récapitulatif de la DADS	10, 00 € X salariés = €
+ Droit d'entrée (non proratisable)	80,00 €
MONTANT TOTAL	 €

Cotisation :

L'adhésion se fait en année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Possibilité d'adhérer en cours d'année (calcul au prorata. Exemple pour une adhésion en mars : cotisation annuelle + cotisation sur le nombre de salariés (1ere et 2e tranche = XXX€/12 X 10 = XXX€ + 80€ de droit d'entrée = XXX €)

L'adhésion concerne uniquement le membre et l'entreprise mentionnés ci-dessus. Seule cette entreprise et les salariés qui y sont rattachés bénéficient des soutiens et avantages liés à l'adhésion. Si vous avez plusieurs sociétés, et que vous souhaitez que chacune bénéficie des soutiens et avantages liés à l'adhésion à l'UNIC, il convient de souscrire à plusieurs adhésions.

Conditions de règlement :

La cotisation peut être réglée en une ou plusieurs fois (exemple pour une cotisation reçue en mars : jusqu'à 10 fois, avril jusqu'à 9 fois et ainsi de suite). Joindre tous les chèques en même temps.

Cachet et signature

Membre de la